## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 15 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel

NOR: MENE2120956A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 311-5;

Vu l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 8 juillet 2021,

## Arrête:

- **Art.** 1er. L'annexe de l'arrêté du 8 février 2016 susvisé relative au programme d'enseignement de mathématiques, de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au brevet professionnel est remplacée par les annexes du présent arrêté.
- **Art. 2.** Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la première année de formation et à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 pour la deuxième année de formation.
  - Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juillet 2021.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'enseignement scolaire, E. Geffray

Nota. – Le présent arrêté et ses annexes seront consultables au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 29 juillet 2021 sur le site http://www.education.gouv.fr.